

Mairie d'Aureville

4, place du Village

31 320 AUREVILLE

Téléphone : 05 61 76 30 29

Email : mairie@aureville.fr

**Compte Rendu de la réunion
Du conseil municipal
d'AUREVILLE**



Mardi 25 janvier 2022

TABLE DES MATIÈRES

SUJETS AVEC DEBAT	4
Mise en réseau de la bibliothèque d'Aureville.....	5
a.d.s. - mise en œuvre de la procédure de dématérialisation « autorisation droit du sol » et convention de mise à disposition du logiciel	5
Travaux d'Électricité à l'Église communale	7
Signalisation Chemin du Moulin.....	7
SUJETS SANS DEBAT	8
Vie Communale	8
Urbanisation/Voirie/Travaux.....	8
<i>Salle des fêtes</i>	8
<i>Parc du Château</i>	8
École/Sport/Associations	8
<i>Écoles</i>	8
CCAS.....	9
Communication	9
Vie Intercommunale	10
SICOVAL	10
séminaire du 15 décembre 2021 – Aménagement et bien vivre	10
Conseil de communauté	10
Commissions	10
Questions Diverses	11

Réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2022**CM 2022-01****Ouverture de séance** : 20 heures 30.**Présents :**

ESPIC Xavier, Maire
BOISLIVEAU Anthony
ANDRE Dominique
AJAC Carole
CAMUS Gabriel
GILLES André
GROENEN Jesse
BACCHIN Patrice
SCHMIT Sylvie
VERBEKE Céline
TARROUX Francis
CASSAN Christine
MANENT Corinne
MOUMIN Jean-Marc

Absents excusés

LANDREA Benoît

ORDRE DU JOUR :**Approbation du compte rendu du 30 novembre 2021.**

- **Sujet avec débats**
 1. Augmentation du prix du repas cantine scolaire
 2. Projet de mise en réseau bibliothèque municipale
 3. Nouvelles conventions service ADS du Sicoval
 4. Report des dépenses d'investissement budgétisées en 2021 sur l'année 2022
 5. Projet de modification de l'éclairage de l'église
 6. Mise en place d'un coffret électrique extérieur
 7. Signalisation routière chemin du Moulin

Monsieur ESPIC Xavier, Maire, ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal du 25 janvier 2022 à 20h30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 14/ Pouvoir : 0 / Votants : 14

Le compte rendu de la réunion du 30 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur GILLES André est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

SUJETS AVEC DEBAT

TARIFS 2022 DE LA CANTINE SCOLAIRE – APPLICATION DE L'AUGMENTATION DES PRIX DU REPAS DU SERVICE COMMUN DE LA RESTAURATION DU SICOVAL APPLICABLE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022 – MODALITÉS D'APPLICATION.

CM-01/2022-01/01

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur ESPIC Xavier, Maire, informe son conseil municipal que le service commun de restauration du Sicoval agit pour se mettre en conformité avec la loi ÉGalim du 30 octobre 2018 et les trois objectifs qu'elle fixe :

- **PAYER LE JUSTE PRIX** aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;
- **RENFORCER** la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- **FAVORISER** une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Pour satisfaire à ces enjeux, la commission restauration du Sicoval a décidé d'augmenter à compter du 1^{er} janvier 2022 le prix du repas de 15 centimes d'euros. (Décision prise au vue des faits engendrés par le respect de la loi et voté au Sicoval en fin d'année 2021).

Il propose de reporter cette augmentation sur le prix facturé aux parents dont les enfants fréquentent la cantine scolaire d'Aureville.

Après en avoir débattu, le conseil municipal

Accepte cette proposition,

Dit que le nouveau tarif sera appliqué sur la facturation des repas à compter du 1^{er} janvier 2022,

Définit les nouveaux tarifs différentiels à compter de la même date.

Prix des repas :

	Repas primaire	Repas maternelle
Pas de réduction pour les enfants ne bénéficiant pas de remise	3.94 €	3.84 €
Réduction de 5 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 3	3.74 €	3.65 €
Réduction de 20 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 2	3.15 €	3.07 €
Réduction de 40 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 1	2.36 €	2.30 €

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Aureville gère la facturation des repas de tous les enfants d'Aureville quel que soit leur lieu de scolarisation (école de Clermont le Fort ou Aureville, école maternelle du SIEMCA) et assume sur le budget communal la somme représentant la différence entre le tarif du Sicoval et celui appliqué par la commune.

En outre, la commune d'Aureville applique le tarif de base sans intégrer de coût supplémentaire (personnel, coût fixe)

Le SIEMCA et la commune de Clermont-le-Fort factureront à la commune d'Aureville, les repas sur la base de leurs tarifs respectifs.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

MISE EN RÉSEAU DE LA BIBLIOTHÈQUE D'AUREVILLE**CM-01/2022-02/02**

Monsieur ESPIC Xavier, Maire, fait part à son conseil municipal du projet de mise en réseau de la bibliothèque municipale d'Aureville.

Le projet consiste en la mise en ligne des livres de notre bibliothèque sur un site commun avec des bibliothèques voisines (Espanès, Vieille Toulouse, Goyrans Lacroix-Falgarde et Rebigue). Ainsi, les administrés auront accès aux ouvrages des dites bibliothèques mais aussi au fonds de la médiathèque départementale de la Haute-Garonne.

Les 6 responsables des bibliothèques (employés ou bénévoles) pourront ainsi organiser des animations communes et travailler ensemble.

La mise en réseau implique le changement du logiciel actuel de la bibliothèque « PAPRIKA », lequel est devenu obsolète (plus de mise à jour ni de maintenance).

Une commission, animée par le conseil départemental de la Haute-Garonne, s'est constituée pour mener à bien ce projet de mise en réseau des bibliothèques.

Des devis ont été établis, la commission a arrêté les devis suivants :

Mise en réseau : C3rb à LA LOUBIERE (Aveyron)	2 770.00 € HT
Achat de 2 ordinateurs et 2 moniteurs : RSM Informatique TOULOUSE (31)	<u>2 386.50 € HT</u>
Soit un total de	5 156.50 € HT
TVA 20%	<u>1 031.30 €</u>
TTC	6 187.80 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal accepte cette proposition et décide de mettre en réseau la bibliothèque d'Aureville.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en réseau des bibliothèques des communes d'Aureville, Espanès, Vieille-Toulouse, Goyrans, Lacroix-Falgarde et Rebigue et toutes pièces relatives à ce dossier.

Décide de demander une subvention à la DRAC dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et au conseil départemental de la Haute-Garonne pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

A.D.S. - MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE DE DÉMATÉRIALISATION « AUTORISATION DROIT DU SOL » ET CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LOGICIEL**CM-01/2022-03/03**

Monsieur le Maire expose ;

A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Pour accompagner cette transformation d'ampleur, l'Etat déploie un vaste programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit Démat.ADS. L'article L. 112-8 du code des relations entre le public et l'administration, dispose que toutes les communes devront être en capacité de recevoir des saisines par voie électronique (SVE), selon les modalités mises en œuvre par ces dernières (mail, formulaire de contact, télé services,...).

Pour permettre la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne d'instruction, l'État développe une suite logicielle dite XX'AU, composée de plusieurs outils :

- **PLAT'AU**, pour PLATeforme des Autorisations d'Urbanisme
- **AD'AU**, pour « Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme »
- **AVIS'AU**, pour « Réception et traitement des demandes d'avis sur les autorisations d'urbanisme »

- **RIE'AU**, pour « Réception, Information et Échanges des Autorisations d'Urbanisme »

Le Sicoval met à disposition de la commune des outils informatiques mutualisés. La convention ci-jointe définit les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de cette mise à disposition.

Après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Sicoval.

Ainsi fait et délibéré les, jour, an et mois que dessus

INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)

CM-01/2022-04/04

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 Modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2021 : 1 013 023.87 € (Hors chapitre 16
« Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **250 000 €** (< 25% x 252 255 €)

Les programmes de dépenses d'investissement concernés sont les suivants :

- Travaux à la nouvelle Salle des Fêtes - **2021/04 : 250 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ À L'ÉGLISE COMMUNALE**CM-01/2022-04/04**

Monsieur André GILLES expose ;

L'église communale est actuellement équipée d'un éclairage constitué de projecteurs halogènes situés très hauts (9mètres du sol), leur entretien en devient très compliqué et implique l'utilisation de matériel que la commune ne possède pas (grande échelle, échafaudage...)

Dans un but d'économie d'énergie et de facilité d'entretien, la société MC2F a été consultée pour proposer une solution. Elle a établi le devis suivant consistant à installer des cercles de LED lumineux à 4 mètres du sol.

De même, le mur de l'église supporte un coffret extérieur destiné à être utilisé lors de manifestations nécessitant l'utilisation d'électricité (manèges de forains, orchestres...)

Depuis quelques mois, le jeudi soir est organisé, sur la place du village, un petit marché de plein vent. De plus en plus d'ambulants nécessitent de l'électricité pour alimenter leur matériel (crêpière, réfrigérateurs...). Actuellement l'alimentation électrique se fait par une simple prise située dans la salle des fêtes mais cela ne peut être que provisoire (câbles traversant la route, surcharge électrique, disjonction)

Pour une utilisation plus pratique (les ambulants ne l'utilisent pas car situé trop haut), il est envisagé de poser un autre coffret à environ 2 mètres du sol. Celui-ci sera fermé par une serrure ou un cadenas à code.

Devis de la société MC2F :

Modification de l'éclairage de l'église	5 546.00 € HT
Mise en place d'un coffret électrique	727.00 € HT
Total	6 273.00 € HT
	TVA 20%
	1 254.60 €
TTC	7 527.60 €

Le conseil municipal accepte ce devis et décide de demander une subvention la plus large possible auprès du conseil départemental de la Haute-Garonne.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

Concernant l'éclairage de l'église, Monsieur Dominique ANDRE propose de demander un autre devis prévoyant un éclairage en angle pour essayer de baisser le coût de l'opération. Cette solution va être étudiée.

Concernant la mise en place d'un coffret électrique extérieur, si le projet se réalise, il est envisagé de demander une petite participation financière aux ambulants qui s'installeront sur la place du village le jeudi soir. (Droit de place).

L'ensemble du conseil municipal approuve cette proposition.

SIGNALISATION CHEMIN DU MOULIN

A plusieurs reprises plusieurs administrés nous ont signalé la dangerosité de l'intersection du chemin du Moulin avec le chemin de Goyrans. En effet, la visibilité est très réduite de part la configuration des lieux.

Il est nécessaire d'envisager la mise en place d'un « cédez le passage » sur l'une ou l'autre des voies.

Cette possibilité sera étudiée avec les services voirie du Sicoval.

SUJETS SANS DEBAT**VIE COMMUNALE****URBANISATION/VOIRIE/TRAVAUX***SALLE DES FÊTES***Construction**

Les travaux de terrassement ont débutés, le futur parking est pratiquement nivelé.

L'entreprise de Gros Œuvre a commencé à renforcer en sous-œuvre les piliers de la halle ... le premier est tombé ! L'entreprise prend à sa charge la reconstruction du pilier et étudie d'autres solutions d'intervention.

La toiture de la future salle de réunion a été déposée et les murs ont été renforcés.

Aménagement intérieur

Un premier contact a été établi pour évaluer les besoins d'équipement mobilier du bâtiment, à ce jour, l'évaluation s'élève à environ 30 000 € HT.

PARC DU CHÂTEAU

La cérémonie des vœux du Maire a été reportée à une période plus propice à réaliser des rassemblements, mais le parc du château a été ouvert le 16 janvier 2022. Quelques conseillers et administrés s'y sont rendus pour s'y promener.

La glycine de la cour du château nécessite une bonne coupe d'hiver ! RDV jeudi 3 février 2022 à 14 heures pour cette opération.

L'association Caminarem a placé dans son agenda une intervention sur le parc du château d'Aureville le 10 mars 2022 après midi.

*Divers***ÉLAGAGE DES ARBRES CD35**

L'élagage des arbres dont de grosses branches surplombent les maisons voisines, devrait intervenir rapidement.

FIBRE

Les travaux de déploiement ont pris du retard. L'arrivée de la « fibre » est désormais prévue pour le 2ème semestre 2022.

Les élagages chez les particuliers, demandés pour le déploiement de la fibre, sont en cours de réalisation. Un grand merci à tous les administrés pour leurs efforts.

ANCIENNE STATION D'ÉPURATION

Le maçon intervenant sur les travaux de la salle des fêtes s'est déplacé pour visiter le « stockage » situé dans l'ancienne station d'épuration. Il propose de nous fournir des bennes et d'évacuer tout ce qui s'y trouve. Devis en attente.

ÉCOLE/SPORT/ASSOCIATIONS*ÉCOLES***RPI ET SIEMCA**

Les détecteurs de CO² ont été livrés, ils seront rapidement posés dans les classes.

PERSONNEL ÉCOLES DE CLERMONT ET D'AUREVILLE

La personne qui a assuré le remplacement du personnel absent dans les 2 écoles, cessera

son intervention après les vacances de février. Une autre personne reprendra le même poste jusqu'à la fin de l'année scolaire.

RPI À TROIS VILLAGES (AUREVILLE, CLERMONT ET GOYRANS)

Les élus des écoles de Clermont-le Fort et d'Aureville ainsi que les deux maires se sont réunis pour débattre du projet de RPI à trois.

Constatant,

- d'une part que les effectifs actuels et prévisionnels ne permettent pas de conserver l'ensemble des 7 classes dans le cadre d'un RPI à trois communes
- d'autre part que les inspecteurs des circonscriptions suggèrent d'envisager la centralisation des classes sur uniquement deux communes (au lieu de trois) et à plus long terme sur un seul et même lieu.

Les élus des communes d'Aureville et de Clermont-le-Fort ont décidé, pour l'instant de ne pas donner suite au projet de RPI à trois communes.

Associations

Téléthon

Le traditionnel loto s'est déroulé le 4 décembre 2021. Beaucoup de participants et une belle recette pour le téléthon : 700 €.

Cette action est à pérenniser.

Amicale des boulistes d'Aureville

L'association a tenu son assemblée générale le 5 décembre 2021.

Une association qui fonctionne très bien avec une nouvelle équipe dynamique à sa direction. Plusieurs projets en cours et notamment celui de créer une « école de pétanque » sur le village pour les jeunes.

Arts en mouvement

L'association a tenu son assemblée générale le 7 janvier 2022. Une association très dynamique malgré la crise sanitaire.

Comité des Fêtes

L'association a tenu son assemblée générale le 15 janvier 2022.

CCAS

A cause de la situation sanitaire, la tournée des aînés n'aura pas lieu. Deux samedis de distribution ont été programmés dans la salle des fêtes pour que les aînés puissent venir récupérer leur colis tout en respectant les gestes barrière.

Samedi 18 décembre 2021 – de 9 h à 12h et de 14h30 à 17h.

Samedi 8 janvier 2022 aux mêmes heures

COMMUNICATION

Madame Corinne MANENT finalise la vidéo des vœux du Maire, elle sera très bientôt en ligne. Plusieurs assemblées générales se sont tenues en fin d'année 2021, il convient de demander les éventuelles modifications aux associations pour mettre le site à jour.

« Panneau pocket » : une personne de Clermont-le-Fort propose de faire une démonstration de l'utilisation de cet outil de communication.

Réunion de la commission « communication » le mardi 8 février à 20h30 où il sera débattu de dernier point notamment.

VIE INTERCOMMUNALE

SICOVAL

SÉMINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021 – AMÉNAGEMENT ET BIEN VIVRE

A l'ordre du jour : « Ville ou campagne, faut-il vraiment choisir ? »

« Les élus du SICOVAL sont impliqués dans la préservation de la qualité de vie du territoire en intégrant chaque année près de 1500 nouveaux habitants. Mais l'équation est complexe. Pour la résoudre, l'aménagement doit être raisonné et équilibré »

Le Sicoval s'engage à consacrer 66 % de son territoire à l'agriculture, aux espaces naturels, aux loisirs et aux sports.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

- **Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage :**
Le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage préconise l'installation d'une seule grande aire d'accueil des gens du voyage, au lieu d'une aire tournante sur les communes du territoire. Le Sicoval adopte cette préconisation. La commune de Labège qui possède déjà une aire en partie aménagée, serait pressentie pour accueillir les gens de passage.
- **Discussion budgétaire 2022**

COMMISSIONS

CISPD

Remojeunes : repérer et mobiliser les jeunes "invisibles"

En Haute-Garonne, les jeunes dits « invisibles » (qui ne sont ni en formation, ni en emploi, ni demandeurs d'emploi, ni scolarisés) représentent 17,5% des 16-29 ans.

Repérer et mobiliser ce public pour les accompagner vers l'insertion constitue le cœur du projet Remojeunes, piloté par la mission locale Haute-Garonne.

Le 6 janvier, les élus communautaires ont approuvé la participation de l'agglo à ce projet. Un engagement dans le cadre de nos actions en faveur de l'emploi et de la jeunesse.

Le Sicoval entend ainsi œuvrer aux côtés de ses partenaires pour favoriser :

- la reprise du dialogue avec ces jeunes dits « invisibles »,
- leur remobilisation vers l'intégration sociale et professionnelle à travers des solutions concrètes, adaptées, attractives et les associant pleinement,
- l'affirmation de leur projet et la facilitation de l'accès aux premières étapes de leur réalisation effective.

Petit cycle de l'eau

Mise en place de la nouvelle facturation de l'eau à la consommation de l'année en cours. Le Sicoval prépare la communication auprès des usagers pour une réalisation en 2023.

Restitution de bureau d'étude sur la rentabilité de l'utilisation de l'eau non potable.

Transformation numérique

Une réunion conjointe avec le groupe opérationnel « social » s'est tenue le 12 janvier 2022 autour des enjeux de la e-inclusion. L'objectif principal est de lutter contre une facture numérique de plus en plus forte. Face à une grande hétérogénéité territoriale, le besoin de fédérer et professionnaliser apparaît. Un examen des outils et structures existantes a été effectué ; en particulier des Maisons France Service et des Maisons départementales de proximités, respectivement portées par l'État et le département.

QUESTIONS DIVERSES

POTS DE FIN D'ANNÉE 2021 :

Les pots de fin d'année pour les associations et le personnel se sont déroulés avec assez peu de participants notamment pour celui des associations et des nouveaux habitants.

Presque tous les employés ont répondu présents à l'invitation de Monsieur le Maire ... masqués, à distance et sans apéro, la « cérémonie » un peu tristounette à eu lieu. Le départ à la retraite de Dédé sera marqué comme il se doit aux beaux jours.

Le pot du Maire du 16 janvier 2022 a carrément été ANNULÉ, en attendant la fin des contraintes sanitaires en vigueur.

Réunion de présentation du mode de fonctionnement du SDIS de la Haute-Garonne :
3/12/2021 14h30 (BUCHENS)

Réunion à l'aéroport de BLAGNAC (André GILLES)

Réunion transition écologique : 10 décembre 2021 (André GILLES)

Réunion transport avec TISSEO (Xavier ESPIC)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Xavier ESPIC clôt la réunion du conseil municipal à 23h00

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 22 février 2022 à 20h30

CM-01/2022-01/01 – Augmentation du prix du repas cantine scolaire

CM-01/2022-01/01- Projet de mise en réseau bibliothèque municipale

CM-01/2022-01/01- Nouvelles conventions service ADS du Sicoval

CM-01/2022-01/01- Report des dépenses d'investissement budgétisées en 2021 sur l'année 2022

CM-01/2022-01/01- Projet de modification de l'éclairage de l'église et mise en place d'un coffret électrique extérieur

1. <i>AJAC Carole</i>	
2. <i>ANDRE Dominique</i>	
3. <i>BACCHIN Patrice</i>	
4. <i>BOISLIVEAU Anthony</i>	
5. <i>CAMUS Gabriel</i>	
6. <i>CASSAN Christine</i>	
7. <i>ESPIC Xavier</i>	
8. <i>GILLES André</i>	
9. <i>GROENEN Jesse</i>	
10. <i>LANDREA Benoît</i>	<i>Absent</i>
11. <i>MANENT Corinne</i>	
12. <i>MOUMIN Jean-Marc</i>	
13. <i>SCHMIT Sylvie</i>	
14. <i>TARROUX Francis</i>	
15. <i>VERBEKE Céline</i>	